







Schéma Régional ence Écologique

Les indicateurs du SRCE PACA

CRB du 6 novembre 2015



+ de 100 mesures qui ont été définies lors des ateliers de co-construction

→ 4 orientations stratégiques (GOS) et 19 actions (ACT) qui ont été identifiées comme étant les plus efficaces et urgentes par les participants

Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

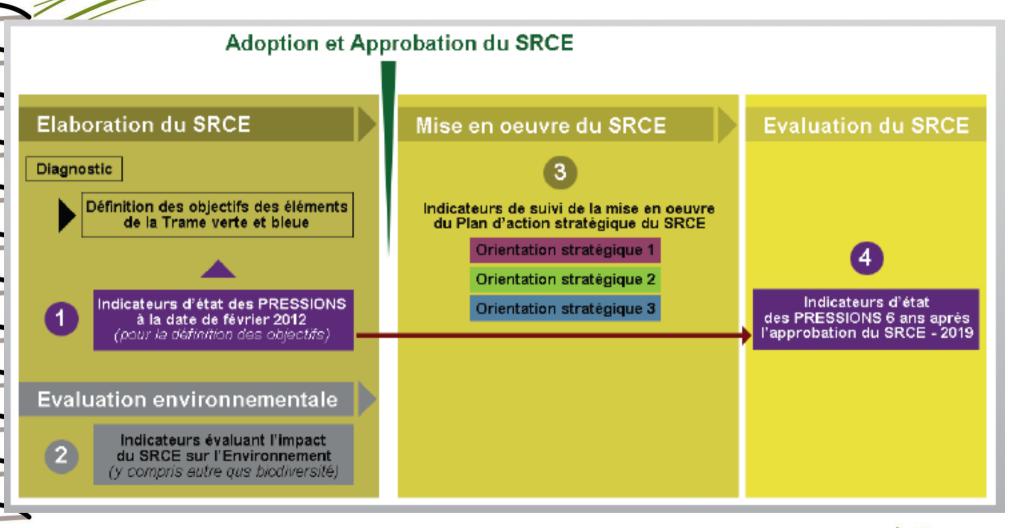
Orientation stratégique 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

Orientation stratégique 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

Orientation stratégique 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins

→ 5 Orientations Stratégiques Territoriales (OST) –Les alpes, Rhône Durance, l'arrière pays, de Fos à Toulon, le Littoral

3 niveaux d'indicateurs pour le SRCE







Les indicateurs de suivi des Orientations stratégiques et des actions

Agira	established to	INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement de	u territoire	Développer l	es solutio		L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 ipant sur les nouvelles sources de fragmenta	ation et de ruptur	è
Agiren	pour la	préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiqu	ues	Moyens	Nº de la fiche		om indicateur	Fiche technique détaillée	The state of the s
Moy	Nº de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée		20	Nombre d'adhésions à la déclinaison régionale du SINP, notamment participants à la démarche SILENE (structures partenaires et producteurs)		non	Octobre 201
- Par la prise en compt y dans les documents d'urba isme	1	Evolution de la répartition des différents types d'occupation du sol	oui .	En s'appuyant sur un pôle ressource, solutions	21	Nombre d'études exploratoires sur le	es espaces particuliers visés en fin du plan	non	
	3	Stabilisation des surfaces artificialisées Nombre de SCoT et PLUI qui auront intégré la TVB dans les DOO, OAP et règlement	oui	R&D Biodiversité et Fonctionnalité		d'action soutenues par l'État, la Région ou les collectivités « Aides accordées ex l'état avue le Conseil Régional pour soutenir la recherche			
	J	Nombre de SCot et PLUI qui auront démontre dans leur évaluation. Nombre de SCot et PLUI qui auront démontre dans leur évaluation. Ovironneme de SCot et PLUI qui auront démontre dans leur évaluation. Ovironneme de SCot et PLUI qui auront démontre dans leur évaluation.	a mis	e en oeu	vre	« la la la e (o) es e (o) es projet, études scientifiques et explor	celles-ci soient d'approche ur les indicateurs de suivi : thèse, appel à ratoires »	non	
	2	26 fair 6 Cate Live at the la proteger au titre de l'article L.122-		En développant l'échange	23	directement concernées (4 brochure	chures ou livrets de sensibilisation ciblant les professions ou activités ctement concernées (4 brochures : urbanisme, agriculture, forêt, tourisme)		Octobre 201
Par le développement de la		DOO des ScoT Surface identifiée dans la BDTopo comme étant des espaces à caractère de nature	non	d'informations, de sensibilisation, de	24	Formations intégrant les fonctionna niveaux : formations initiales ou prof	lités écologiques dans leurs cursus de différent fessionnelles	s non	Octobre 201
nature en ville	6	dans les agglomérations	oui	communication et formation au service de la prise en compte des fonctionnalités	25		les projets susceptibles de porter atteinte aux nguant avis favorables et défavorables	non	Octobre 201
Par les politiques publiques	7	Nombre d'indicateurs partagés avec les autres schémas et plans de la région Paca	non	écologiques	26	Nombre de clubs « métiers » visant à faciliter les échanges sur les savoir-faire et le retours d'expérience sur l'identification des continuités écologiques, leur suivi et		non	Octobre 201
« intégrées »	8	Part des aides accordées par l'État et/ou le Conseil Régional pour appuyer des études soit liées aux continuités préalables à la planification, soit à la connaissance sur des espèces représentatives de fonctionnalité ou sur des habitats participant aux continuités, soit pour des travaux de restauration	non	Les indicateurs de pressions		les méthodes de restauration	10. 10.	***	
Par la restauration d'une trame bleue fonctionnelle en cohérence avec les objectifs de la DCE	9	Nombre et pourcentage d'obstacles mis en conformité sur les cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17-2 du Code de l'Environnement N° de la fiche				: la			
Par la prise en compte dans la conception, la réalisation et la gestion de travaux d'aménagement et d'ouvrages	10	Evolution du niveau de fragmentation dû aux infrastructures linéaires sur les trames terrestres et aquatiques	oui	Pressions infrastructures		Infrastructures linéaires - Longueur voies ferrées, transports par câble,			201
	11	Nombre d'ouvrages ou aménagements améliorant la perméabilité des non infrastructures linéaires existantes		Pressions bāti		Bâtis - Superficie pondérée de bâtis cimetières, pistes d'aérodrome, rés places et carrefours, aires de triage		201	
		INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2		Pressions population		Population - Population fiscale locali			201
	ncier na Nº de la	aturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiq		Pressions compinees		ressions combinées : Moyenne po âtis et population			201
Moyens	fiche	Nom indicateur	détaillée	Les indicateurs défir	is dan	s l'évaluation environnem	nentale		
Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques en faveur de la biodiversité	12	Nouvelles surfaces d'espaces sous maîtrise foncière dans les réservoirs et les corridors	oui			INDICATEURS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE Permettant le suivi des pressions et de l'état initial de l'environnement			
	13-1 13-2 13-3	Part des surfaces protégées dans le cadre des politiques publiques sur la biodiversité dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques	oui		N° de la fiche	No	om îndicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
Par la prise en compte dans les pratiques agricoles	14	Part des surfaces agricoles valorisées et concourant au maintien de fonctionnalités dans les réservoirs et les corridors (contrats Natura 2000 spécifiques, mesures agroenvironnementales, certifiées en « bio », surfaces en landes et prairies relevées au titre du Registre Parcellaire Graphique)	0-	Milieux naturels et biodiversité	1	e es s s s s	ents types d'occupation du sol (cf. Fiche 1)	oui	Octobre 201
					2 EE1	Superficie du territoire identifié à l'éc	tre réglementaire et/ou ? (cf. Fiche 13) chelle communale en tant que réservoir de	oui	Octobre 201
	15	Part des espaces à caractère de nature dans les espaces agricoles	oui	Paysages	EE2	biodiversité ou corridor Superficie concernée par un classem	nent en site classé	oui	Octobre 201
Par la prise en compte dans les pratiques forestières	16	Nombre de chartes forestières de territoire ou de plan de gestion de massif intégrant l'identification des trames forestières de vieux bois et les modes de		and the second	EE3		ar un SAGE et/ou un contrat de milieu		
	17	gestion durable de la forêt Surface concernée par un outil de gestion en forêt privée : plan simple de gestion,		Ressources en eau et assainissement	EE4 EE5	Nombre d'obstacles à l'écoulement : Superficie en termes de périmètre de	recensés par le ROE e protection de captage sur le territoire		
	18	RTG, CBPS, intégrant la gestion durable Nombre de contrats Natura 2000, mesure 227 « dispositif visant à maintenir et			EE6		orrespondant pas aux normes de qualité de rejet		
		améliorer l'état de conservation des habitats forestiers »		Ressources minérales	EE7	Nombre de carrières en exploitation			
	19				EE8	Volume de granulats produits annue	ellement par les carrières en Paca		

Indicateur SRCE2014_PAS13 - Aires protégées, gérées et/ou connues

Sources

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel

Initié en 2003 par le Muséum national d'Histoire naturelle qui répond à sa mission stipulée dans le code de l'environnement (art L411-5), l'Inventaire National du Patrimoine Naturel intègre les données naturalistes du muséum et de l'ensemble des programmes nationaux de connaissance, de conservation et de protection de la Nature. Ce système d'information recense les espèces animales et végétales, actuelles et anciennes, continentales et marines, les habitats naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique, en métropole et en outre-mer.

L'INPN a été fin 2012 désigné plate-forme nationale du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et assure la diffusion des données au niveau national. Il alimente par ailleurs l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB).

CRIGE Paca Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le CRIGE Paca est un centre de ressources en géomatique au service des organismes publics de la région. Depuis sa création fin 2002 par l'État et la Région, le principal objet du CRIGE consiste à développer les usages, la production et le partage d'information géographique entre les services publics.

DREAL Paca Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un certain nombre de lots de données géographiques sont disponibles sur l'espace de téléchargement de la DREAL Paca : Données SIG.

Parfois une fiche technique

INPN Base de données nationale des espaces naturels

Protection réalementaire

Espaces naturels	Cauche SIG	Date de référence nationale (données valides au)	Nombre de aites en Paca dans la couche SIG	Source de la couche SIG Paca	
Arrêtés de protection de biotope	арь 2014_10	25/10/2014	65	DREAL	
Zones oceur de paros nationaux	pn2014_07	01/07/2014	4		
Réserves biologiques de l'Office National des Forêts	rb2013	01/06/2013	20	CNF	
Réserves naturelles Nationales	mn2014_07	01/07/2014	12	DREAL	
Réserves naturelles régionales	mr2014_10	25/10/2014	6	RNF	
		504-33600360808	000000000000000000000000000000000000000	000010009001	

Protection par la maîtrise foncière

Reserves naturelles regionales	mr2014_10	25/10/2014	. 6	RNF	
Especes naturels	Couche SIG	Date de référence nationale (données valides au)			
Sites du conservatoire du littoral	od/2013	31/12/2011 (2012 ?)	74	CDL	
Sites acquis ou assimilés des conservatoires d'espaces naturels	cen2013	31/12/2011 (2012 ?)	8	FCEN	

INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

12

MAINTENIR DU FONCIER ET DÉVELOPPER DES USAGES DURABLES



LA MAÎTRISE FONCIÈRE DANS ET HORS LES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE



Références

Classe: Indicateur de suivi Fiche technique n°SRCE2014_PAS12 Réalisation: Cerema - DTerMed (Jean-Paul Bessière) Rédaction: DREAL Paca (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

Provence Alpes

Remarque:
Pour cette fiche 2015, la maitrise
foncière n'a été analysée que par
le prisme des outils liées à l'action
écologique. Il manque au
présent indicateur les différentes
interventions foncières faites
au titre de l'agriculture. Ces
dernières, même si elles visent
un objectif économique avant
tout, contribuent fortement au
maintien de foncier et d'usage
agricoles. Ces informations
viendront compléare cet
indicau ur ultérire ement.

La maîtrise foncière est une possibilité d'action efficace pour préserver des milieux naturels ou semi-naturels non soumis à un régime de protection réglementaire particulier. Elle peut être un outil à la fois au service de la préservation et la remise en état des réservoirs de biodiversité et des corridors, du maintien des terres et des usages agricoles et forestiers, et de la protection de la qualité des sols.

Cette action foncière s'avère être un volet particulièrement complexe faisant intervenir bon nombre de partenaires avec des prérogatives spécifiques propres à leurs compétences et à leur territoire. Le SRCE n'a pas vocation à créer un nouvel outil foncier, ni à créer un nouveau partenaire, mais plutôt de permettre d'orienter ou d'intégrer dans les priorités d'actions de chacun les enjeux de fonctionnalité.

Suivre les surfaces en maîtrise foncière permet d'appréhender les points d'urgence. Néanmoins le facte temps est primordial. Ainsi, les stratégies foncières doivent s'ascrire dans la durée. Le commune demande un engagement sur plusieurs années, de 10 à 10 ins y Nus rath, un cha gement de contexte per la rie avancer or pu contraires sière la dynamique (protect in rég. m. taire succe sion soutien finint rie avancer or pu contraires sière la dynamique (protect in rég. m. taire succe sion soutien finint rie avancer protect de la protect de la biodiversit...). En fil des se utilités suita biodiversités de la manura se commune de calle la protect de la prote

| Superficie | Superficie | (km) | Sites du conservatoire | (km) | Superficie | (km) |

La Trame verte recouvre également certains espaces en eau continentale : zones humides, cours d'eau et plans d'eau.

> La définition régionale de la Trame verte et bleue régionale prend en compte les espaces acquis par les partenaires que sont le Conservatoire du littoral, le CEN Paca et les Départements. Par conséquent, le résultat de cet indicateur est représentatif de cette démarche intégratrice, avec 100 % de ces éléments dans la Trame verte.

> En revanche, le suivi de cet indicateur permettra de montrer si le SRCE peut être un outil fédérateur en matière de stratégie foncière sur certains territoires. Même si chacun des partenaires visés ci-dessus visent des objectifs différents, la répartition des actions foncières et les priorités pourraient également prendre en compte les objectifs du SRCE, notamment sur les territoires les plus menacés que sont les réservoirs de biodiversité et les corridors à remettre en bon état.

Mise a jour - Octobre 201







INL CATEUR DE SUIVI P ÉPENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

AGIR SUR LA CONSOMMATION DE L'ESPACE



RÉTABLIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES **TERRESTRES** PRÉFET DE LA RÉGIO PROVENCE-ALPES



CÔTE D'AZUR

Références Classe: Indicateur de suivi Réalisation: Cerema - DTerMed (Jean-Paul Bessière) édaction : DREAL Paca (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

La restauration des fonctionnalités écologiques terrestres est une action prioritaire du Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE : action 10 « Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes ».

Les infrastructures linéaires (routières, ferrées, aériennes, canaux...) sont identifiées comme étant des aménagements particulièrement fragmentant, dès lors que leur perméabilité n'était pas assurée lors de leur conception et que leurs caractéristiques constructives (déblais, remblais, clôtures, trafics ou débit) ne permettent pas aux espèces de les franchir. Chaque gestionnaire porte ou portera des efforts progressifs, sur la prise en compte des continuités dans le cadre de leurs politiques de gestion et de services internes. Mais, il existe déjà des pratiques qui visent à intégrer les besoins en déplacement des espèces soit au travers d'une gestion raisonnée dans les emprises, soit lors des travaux de modernisation des réseaux, soit encore par des opérations stratégiques de restauration de continuités rendues dysfonctionnelles par

19 secteurs prioritaires ont été identifiés pour lesquels il est nécessaire de porter un effort collectif afin d'assurer une restauration efficace à long terme des grandes continuités écologiques régionales. Ces secteurs correspondent aujourd'hui à des grandes continuités qui subissent un effet de coupure prononcé par le jumelage d'infrastructures.

DEUX ÉCOPONTS SUR LE RÉSEAU VINCI/ESCOTA ONT ETE MIS EN SERVICE EN MARS 2013 Ils se situent sur les secteurs 1 et 5 visés au Plan d'action stratégique du SRCE.

Autoroute A57 Commune de Pignans (Var)







Auroroute A8

06 novembre 2015

INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

AGIR SUR LA CONSOMMATION DE L'ESPACE





RÉTABLIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES **AQUATIQUES**



Références

Classe: Indicateur de suivi isation : Cerema - DTerMed (Jean-Paul Bessière) REAL Paca (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

tinuité écologia ux aquatiques rep r trois facteurs principaux antité d'eau dans le milie le transport sédimentaire et circulation des espèces. Qu'est-ce qu'un obstacle

à l'écoulement ? En France métropolitaine, des dizaines de milliers d'obstacles à l'écoulemer (barrages, écluses, seuils, moulin: ont été recensés sur les cours d'eau. Ils sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, et ils perturbent fortement la fonctionnament da cas écosystèmes. Ces modification altèrent la diversité et la qualité dépend la survie de nombreuses espèces animales et végétales.

Extrait de l'article I 214-17 du Code administrative établit [...] une liste (dite « liste 2 ») de cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré ou équipé selon concertation avec le propriétaire. L'obligation résultante s'applique à l'issue d'un délai de 5 ans.

Pour les zones d'action prioritaire du PLAGEPOMI, qui concernent des cours d'eau classés en liste 2, l'objectif de restauration de la continuité doit être atteint dan un délai de 5 ans soit en juillet 2018. Les espèces migratrices nt l'anguille, l'alose feinte

La restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau est une action prioritaire du Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE: action 7 « Restaurer des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ». Elle vient en support des engagements pris dans le SDAGE 2010-2015, confirmés dans le SDAGE en cours de validation 2016-2021 (Disposition 6A-05 « Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques »).

Les priorités d'action visant la restauration de la continuité écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée correspondent aux actions à conduire sur les cours d'eau classés en liste 21 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et de celles prévues dans le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGE-POMI)2. Les ouvrages à traiter à ces titres sont prioritaires et des actions les concernant sont inscrites dans le programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée.

180 actions sont programmées sur la période 2014-2018 sur les ouvrages les plus bloquant situés sur les cond'eau classés en liste 2. Environ 20 actions par an sont envisagées, soit 40 actions programmées sur 2015

	Depuis 2014,	27 ouvrages ont été	mis aux normes		
Alpes de Haute Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-duRhône	Var	Vaucluse 2
8	14	(concernant l'anguille)	-	2	
uvrage sur Punch - Com lautes-Alpes)	mune de Les Sav	oyons C	ouvrage sur le Drac - Co	mmur	Source : Co coaint-Bor (Hautes-Alg
E					













